

OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences			
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences		
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	021	Protagonistes	Page	1

En général, toute réalisation d'un projet hydraulique voit la participation d'au moins 3 protagonistes œuvrant ensemble pour la résolution d'un problème : le maître d'ouvrage, l'organe de subventions et le mandataire. Ils assurent différentes tâches au cours des diverses phases du projet, selon [A5] :

- **L'organe de subventions** (Confédération, cantons) définit la gestion stratégique en matière de protection contre les crues. Il est responsable
 - de la collaboration en partenariat avec le maître d'ouvrage
 - du conseil et du soutien spécialisé à l'intention du maître d'ouvrage
 - de la normalisation de la pratique et des standards au niveau cantonal et fédéral
 - de la coordination des procédures à l'échelon cantonal et fédéral
 - de la coordination de la politique cantonale et fédérale et de la concertation avec d'autres offices spécialisés dans les domaines de l'environnement, la protection de la nature, l'agriculture, la forêt, l'aménagement du territoire, etc.
 - de l'approbation des projets et des subventions

- Le **maître d'ouvrage** (cantons, communes, syndicats de communes, corporations de digues) est chargé de la direction opérationnelle selon la loi sur l'aménagement des eaux. Il est responsable
 - de la protection contre les crues
 - de la garantie d'entretien des cours d'eau et des ouvrages de protection
 - du contrôle périodique de fonctionnement et d'efficacité des ouvrages de protection
 - de la maîtrise des sinistres
 - de la planification
 - de la réalisation d'installations, d'ouvrages de protection et de renaturation
 - de la coordination avec les services spécialisés compétents

- Le **mandataire** (planificateur, ingénieur, conducteur de travaux) exécute les phases de projet (cf. chap. 022) ou se charge de la direction du projet pour le maître d'ouvrage.



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	022	Phases de projet	Page 1

Le tableau de prestations de la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) comprend six phases et douze phases partielles. Il décrit le processus complet d'un ouvrage, depuis la formulation des besoins, jusqu'à son exploitation.

Dans la pratique, le déroulement représenté à la figure 022-1 est un processus itératif possédant un point de départ à définir et parcourant différentes phases, selon le projet et la situation initiale. Suivant la complexité et l'envergure du projet ou l'urgence de la situation (mesures urgentes suites à des crues), les phases peuvent être abordées plus ou moins intensivement. Il est en outre possible que certaines phases soient répétées plusieurs fois au cours d'un même projet.

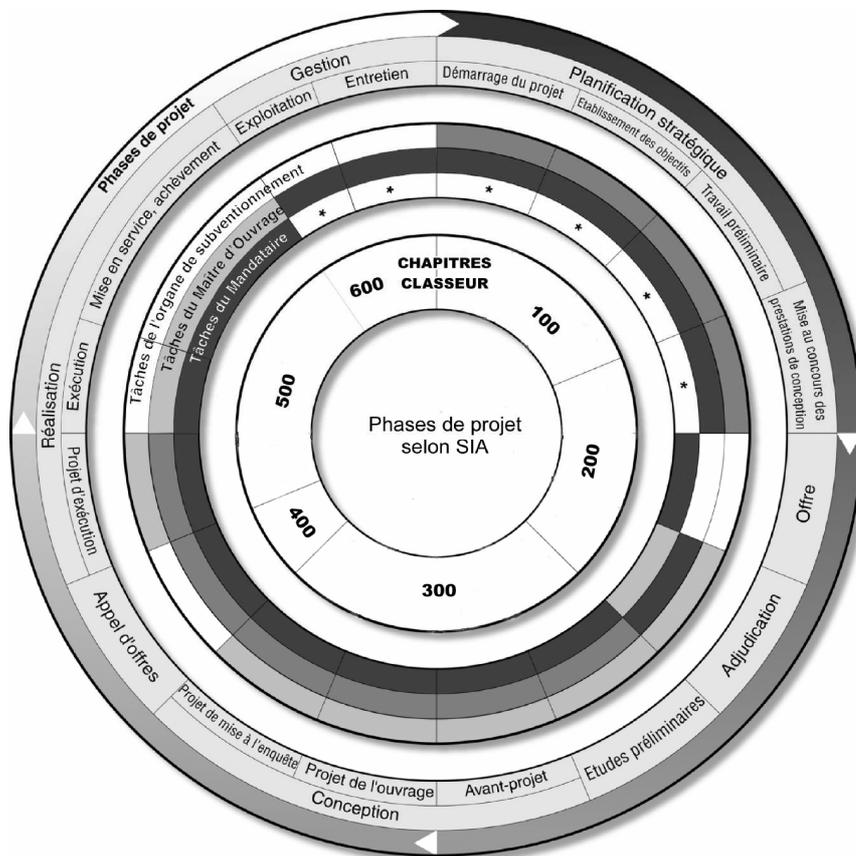


Fig. 022-1: Phases de projet sur la base de la norme SIA 103, issue du guide publié en 2004 par la KOHS (Commission pour la protection contre les crues) [A5]

Les tâches des protagonistes (organe de subventions, maître d'ouvrage et mandataire) lors des différentes phases de projet sont indiquées par des champs colorés en différents tons de gris dans l'anneau médian :

- gris foncé : le protagoniste joue le rôle-clé.
- gris, gris clair, blanc : le protagoniste joue un rôle de moindre importance.

OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences			
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences		
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	022	Phases de projet	Page	2

Si certaines tâches du maître d'ouvrage peuvent être attribuées à un spécialiste, celles-ci sont marquées d'un *. L'anneau interne indique les références (chapitres du présent classeur).



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	023	Qualité	Page 1

Lors de diverses études, la Commission pour la protection contre les crues de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux a mis en évidence les paramètres suivants, qui influencent en grande partie la qualité et les coûts des projets de protection contre les crues [A5] :

- **Compétences spécialisées du mandataire :**

Les compétences spécialisées du mandataire en matière de technique et de gestion de projet sont déterminantes en ce qui concerne la qualité du projet. Les bureaux chargés de la conception ont besoin d'une valeur ajoutée appropriée, afin d'assurer la formation continue de leurs collaborateurs, de développer de nouvelles méthodes et d'être en tout temps à la pointe de la technique ; de plus, ils doivent être en mesure de former de jeunes spécialistes en génie hydraulique. Il vaut la peine d'investir dans la conception des projets par les bureaux spécialisés : les dépenses supplémentaires sont en général plus que compensées lors des travaux de construction, surtout lorsque des dommages sont évités aux ouvrages et au patrimoine.



- **Ressources et compétences spécialisées du maître d'ouvrage :**

Les ressources humaines disponibles (capacités) et les compétences spécialisées du maître d'ouvrage en matière de technique et de gestion de projet ont également une influence directe sur la qualité du projet.

Les données de base ou les contrôles de qualité effectués par le maître d'ouvrage influencent aussi – de manière indirecte – la qualité de la planification.

- **Procédure d'appel d'offres / d'adjudication :**

Le dossier d'appel d'offres doit être complet et stipuler clairement les éléments essentiels pour l'élaboration du projet. De nombreuses normes juridiques doivent être respectées lors de la procédure publique. Il est d'autant plus important d'utiliser les marges de manœuvre afin d'assurer l'optimisation de la qualité et des coûts du projet.

L'assurance qualité a lieu dans chaque phase de projet (cf. fig. 022-1). L'utilisation du cahier technique SIA 2007 – La qualité dans la construction – est également recommandée pour les projets d'aménagements hydrauliques.

OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	024	Compétences de la Confédération	Page 1

Pour la protection contre les crues, la Confédération se charge prioritairement des tâches suivantes :

- Elaboration de la législation
- Surveillance de l'application de la loi cantonale
- Garantie / examen de conformité à la législation fédérale, en particulier la législation sur l'environnement
- Garantie d'une utilisation appropriée des subventions fédérales
- Conseils aux cantons et aux institutions
- Mise à disposition de données de base et d'outils de travail
- Encouragement de la formation et du perfectionnement
- Enquêtes d'intérêt national (hydrologie, géologie)
- Organe de subventions

Le tableau ci-après mentionne les offices et institutions fédérales les plus importantes, ainsi que leurs compétences en matière de projets de protection contre les crues :



Office / Institution	Compétences	Prestations
Office fédéral de l'environnement (OFEV) www.bafu.admin.ch		
Division Prévention des dangers	<ul style="list-style-type: none"> - Législation et mise en œuvre de la protection contre les crues - Haute surveillance dans le domaine de la régularisation des débits et des lacs - Rétablissement des eaux dans un état proche de l'état naturel (renaturation) - Mise en œuvre de la gestion intégrée des risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de la gestion des risques (cartes des dangers) - Examine les projets et les indemnités conformément à la loi sur les aménagements des cours d'eau - Edicte des directives sur l'élaboration de projets et les aides financières - Conseille le canton et les ingénieurs
Division Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> - Conception de projets et entretien de toutes les stations de mesure - Traitement, vérification et mise à disposition de données hydrologiques - Exécution de l'Observation nationale des eaux souterraines (NAQUA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de bases hydrologiques et hydrogéologiques
Division Gestion des espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Chasse et pêche - Protection des espèces et de leurs habitats - Classification des biotopes dans des inventaires - Subventions selon la LPN 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de projets d'interventions techniques dans des cours d'eau, afin qu'ils ne présentent pas de danger pour la population de poissons - Application de la législation sur la pêche et soutien dans l'application de la législation sur la protection des eaux - Indemnités pour la protection des zones alluviales

OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	024	Compétences de la Confédération	Page 2

Office / Institution	Compétences	Prestations
Division Forêts	<ul style="list-style-type: none"> – Responsable de l'entretien et de l'exploitation durables des forêts – Application de la loi sur les forêts et réglementation des engagements financiers de la Confédération 	<ul style="list-style-type: none"> – Examen des demandes de défrichement dont la surface excède 5'000 m²
Division Nature et paysage	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation durable du paysage – Réduction des atteintes au paysage – Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) 	<ul style="list-style-type: none"> – Prise de position au sujet des plans directeurs cantonaux
Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.blw.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du développement durable selon la loi sur l'agriculture – Participation à l'élaboration de la politique agricole 	
Office fédéral du développement territorial (ARE) www.are.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du développement durable dans l'organisation et de l'aménagement du territoire – Optimisation de voie de communication 	
Office fédéral des transports (OFT) www.bav.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> – Sécurité et qualité des transports publics (personnes et marchandises) 	<ul style="list-style-type: none"> – Consultation en présence d'installations ferroviaires – Prestations spécifiques au projet
Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) www.bazl.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> – Législation et surveillance de l'aviation civile suisse (personnel, matériel volant, infrastructure) 	<ul style="list-style-type: none"> – Consultation en présence d'aérodromes (p. ex. distances de sécurité, etc.) – Prestations spécifiques au projet
Inventaire des voies de communication historiques www.ivs.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des voies de communication historiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Consultation en présence de voies de communication historiques – Prestations spécifiques au projet
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) www.enhk.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> – Conseils et expertises en matière de protection de la nature et du paysage – Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) – Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) 	<ul style="list-style-type: none"> – Par l'entremise de l'OFEV, lors de projets dont la réalisation pourrait nuire à des objets de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) ou de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) (p. ex. protection contre les crues dans le quartier de la Matte, sur les rives de l'Aar à Berne)
Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) www.vbs.admin.ch		
Swisstopo	<ul style="list-style-type: none"> – swisstopo (composante du groupe armasuisse) effectue des mensurations sur mandat d'offices compétents et des cantons 	<ul style="list-style-type: none"> – Cartes nationales – Elaboration de cartes spéciales



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	024	Compétences de la Confédération	Page 3

Office / Institution	Compétences	Prestations
armasuisse	<ul style="list-style-type: none"> - Centre du DDPS chargé des acquisitions et de la technologie - Evaluation, maintenance et liquidation de matériel et de constructions de l'armée 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation en présence d'installations d'armasuisse - Prestations spécifiques au projet
Office fédéral de la protection de la population (OFPP)	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la population lors de catastrophes et de situations d'urgence, ainsi qu'en cas de conflits armés 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec PLANAT - Etudes de base de gestion intégrée des risques (p.ex. aversion, but de la protection, ...)
Office fédéral de l'énergie (OFEN) www.bfe.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Inspection fédérale des pipelines (IFP) - Section barrages (Division Droit et sécurité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation en présence de conduites de gaz - Consultation lors de projets relevant de l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation - Prestations spécifiques au projet
Office fédéral des routes (OFROU) www.astra.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie du bon fonctionnement du réseau des routes nationales et principales 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation en présence de routes nationales et principales - Prestations spécifiques au projet
Office fédéral de la culture (OFC) www.bak.admin.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation en présence de sites construits à protéger - Prestations spécifiques au projet



Tab. 024-1 : Offices et institutions fédérales importantes

OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11	025	Compétences du canton	Page 1

Dans le domaine de l'aménagement des eaux, **le canton** se charge prioritairement des tâches suivantes :

- Elaboration de la législation
- Exécution de la législation et surveillance
- Autorisation, resp. approbation du projet
- Subvention de projets et de mesures d'aménagements hydrauliques

Le diagramme ci-après présente les principaux services cantonaux spécialisés dans la réalisation de projets de protection contre les crues et de projets de revitalisation et indique leur place dans la structure organisationnelle du canton :

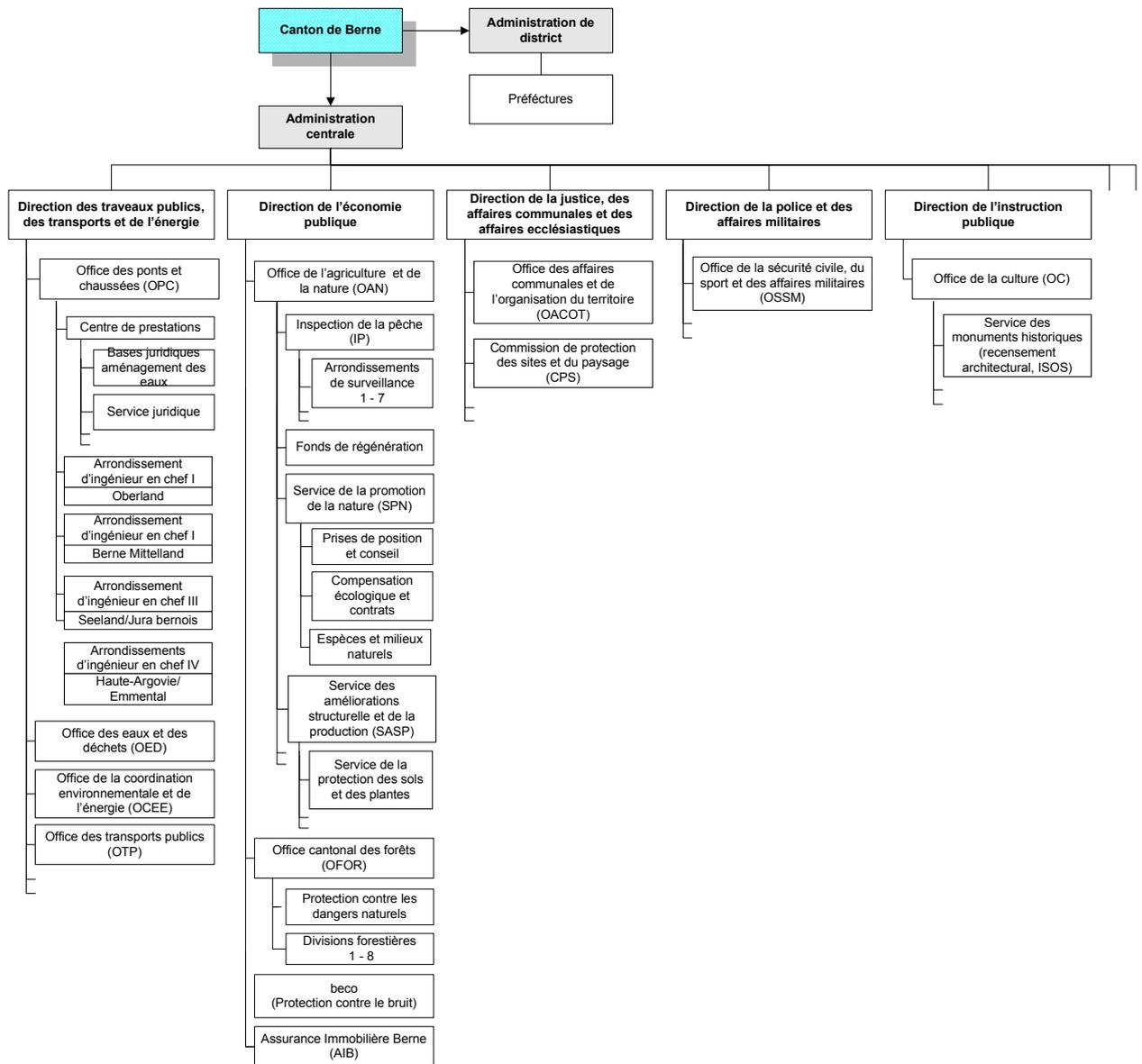


Fig. 025-1 : Structure d'organisation du canton

OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences			
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences		
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11	025	Compétences du canton	Page	2

Les principales tâches et prestations des administrations cantonales mentionnées dans le cadre de projets de protection contre les crues et de projets de revitalisation, sont les suivantes :

Office	Tâches	Prestations
Préfet	- Dirige les pourparlers de conciliation lors de la procédure d'autorisation d'aménagement des eaux	- Médiateur lors de projets d'aménagement des eaux
Office des ponts et chaussées (OPC) www.bve.be.ch		
Centre de prestations (CEP)	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'approbation des plans - Oppositions - Conseils juridiques interne/externe - Conduite du groupe spécialisé « Protection contre les crues » - Conseils aux arrondissements - Direction et conduite d'études complémentaires - Règlements (pour l'aménagement des eaux) destinés aux organismes responsables - Planifications financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien lors des négociations liées aux oppositions - Préparation des décisions et élaboration de l'approbation des plans d'aménagement des eaux de la TTE - Elaboration des décisions d'approbation des règlements pour l'aménagement des eaux, les corporations et les associations - Soutien aux arrondissements en cas de questions liées aux aspects juridiques, financiers et aux permis - Coordination de l'aménagement et de la police des eaux des arrondissements - Conseils à des tiers - Examen préalable des règlements - Direction des procédures de constatation en matière d'aménagement des eaux
Arrondissements d'ingénieur en chef (AIC I – IV)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et entretien des cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Protection contre les crues - Revitalisation - Valorisation écologique - Gestion des risques (p.ex. cartes des risques) - Police des eaux - Mise en œuvre de la loi sur les rives des lacs et des rivières - Mise en œuvre des exigences pour chemins de randonnées/Bulletin IVS 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils et soutien aux communes, syndicats de communes, corporations des digues ainsi qu'aux ingénieurs, lors de l'organisation, la planification, la conception, l'exécution et le financement de projets d'aménagement et d'entretien des eaux, ainsi que lors de l'élaboration des bases pour la gestion des risques - Conduite de projets stratégiques - Conduite et prise en charge de projets d'aménagement provenant du canton (autorité directrice) - Demande de rapports officiels / rapports spécialisés auprès des services spécialisés et d'autorisations spéciales, dans le cadre de la procédure d'autorisation - Demande et versement des subventions fédérales et cantonales - Direction de projet lors de projets cantonaux
Inspection des routes (comme pour l'AIC I)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement et entretien des cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Protection contre les crues - Revitalisation - Valorisation écologique - Police des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils et soutien régional - Prise en charge des tâches en relation avec la police des eaux - Soutien et conseils en matière d'entretien des cours d'eau



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11	025	Compétences du canton	Page 3

Office	Tâches	Prestations
Office des eaux et des déchets (OED) www.bve.be.ch		
Gestion des eaux urbaines	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation en eau - Traitement des eaux usées - Evacuation des eaux des bien-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Directives, consignes, notices - Rapports officiels / rapports spécialisés
Régulation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et régulation du niveau d'eau des principaux lacs bernois - Stratégie bernoise en matière de bois flottant (règle les compétences pour maîtriser ce problème) - Gestion des données actuelles et historiques sur l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Rapports officiels / rapports spécialisés - Enquêtes sur les données d'hydrométrie
Laboratoire de la protection des eaux et du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'échantillons d'eau et de sol pour les cantons, les communes, l'industrie, les particuliers, etc. 	Analyse <ul style="list-style-type: none"> - des eaux de surface - des eaux souterraines, eaux d'infiltration - des eaux usées - du sol - de sédiments, pellicules biologiques - de sites contaminés, matériaux d'excavation, déchets - Rapports officiels / rapports spécialisés
Entreprises et déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets de chantiers - Protection des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Rapports officiels / rapports spécialisés - Fourniture de données d'hydrométrie
Utilisation des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation et mise en œuvre des conditions de débits résiduels - Mise en œuvre de l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Rapports officiels/rapports spécialisés - Fourniture de données d'hydrométrie
Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) www.bve.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement au développement durable - Etude d'impact sur l'environnement (EIE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination cantonale en matière de protection de l'environnement - Conseils aux services cantonaux en matière de protection de l'environnement - Evaluation de rapport d'impact et/ou d'étude d'impact en collaboration avec les services cantonaux spécialisés
Office des transports publics (OTP) www.bve.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec les entreprises de transport - Coordination lors de procédures d'approbation des plans - Réalisation d'études de corridor et de schémas globaux de transport 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Rapports officiels / rapports spécialisés - Autorité directrice lors d'approbations découlant du droit ferroviaire



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11	025	Compétences du canton	Page 4

Office	Tâches	Prestations
Office de l'agriculture et de la nature (OAN) www.vol.be.ch		
Inspection de la pêche (IP)	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la loi sur la pêche - Gestion du fonds pour la régénération des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils en matière de pêche - Rapports officiels / rapports spécialisés - Subventions pour la renaturation
Service de la promotion de la nature (SPN)	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la Loi sur la protection de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils en matière de protection de la nature - Rapports officiels / rapports spécialisés sur les projets et, le cas échéant, sur les études d'impact sur l'environnement requises
Service de la protection des sols (service des améliorations structurelles et de la production (SASP))	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des sols affectés - Coordination entre agriculture, protection des eaux et protection de la nature - Exercice de l'autorité directrice en matière de remaniements parcellaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils - Expertises - Subventions et prêts - Rapports officiels / rapports spécialisés
Office cantonal des forêts (OFOR) www.vol.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des forêts (police forestière) - Protection contre les dangers naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrances des autorisations de défrichement et marquage des arbres - Conseils et soutien pour les questions relatives à la gestion des forêts et à la protection contre les dangers naturels - Contributions pour les soins aux forêts protectrices importantes, la défense contre les dangers naturels (reboisements) - Rapports officiels / rapports spécialisés
beco Economie bernoise www.vol.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Protection contre le bruit - Amélioration de la qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et autorisation d'installations - Rapports officiels / rapports spécialisés
Assurance Immobilière Berne (AIB) www.vol.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance dégâts immobiliers - Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture des sinistres - Contributions aux mesures passives de protection contre les crues par l'entremise de la fondation de prévention
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) www.jgk.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'espace de liberté des cours d'eau dans le cadre de l'aménagement du territoire - Remise de plans de protection des rives - Prise en considération des cartes de dangers dans les plans d'affectation 	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations, lois importantes - Rapports officiels / rapports spécialisés
Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) www.pom.be.ch	<ul style="list-style-type: none"> - Alerter la population - Intervention en cas de situations extraordinaires - Organe de coordination de la protection de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils pour travaux de prévention et de remise en état



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences			
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences		
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 30.12.11	025	Compétences du canton	Page	5

Office	Tâches	Prestations
Office de la culture (OC) www.erz.be.ch		
Protection du patrimoine	- Recensement, conservation et protection de monuments historiques	- Conseils - Mise à disposition d'archives - Rapports officiels / rapports spécialisés

Tab. 025-1 : Offices et institutions cantonaux importants



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	026	Groupes de travail	Page 1

Le tableau ci-après indique les tâches et prestations des groupes de travail permanents interne au canton :

Groupe de travail	Tâches	Prestations
GT Danat Groupe de travail Dangers naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des tâches cantonales dans le domaine de la prévention des dangers sur le plan de l'aménagement du territoire, de l'organisation et de la technique de protection - Information et préalerte des autorités, des communes et de la population en cas de risques extraordinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de concepts, en particulier dans le domaine de la garantie de qualité lors du relevé des dangers, de leur quantification et de leur prise en compte - Recommandation, guides, directives - Sensibilisation rapide des responsables au niveau du canton, du district et de la commune - Prompte consultation des experts - Coordination des dispositions de protection - Coordination avec les services fédéraux
GT cours d'eau Groupe de travail des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des intérêts des services cantonaux spécialisés lors de projets et d'affaires liés aux cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations entre les divers services cantonaux spécialisés - Initiation et réalisation de projets communs

Tab. 026-1 : Groupes de travail importants



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	027	Associations / corporations	Page 1

Le tableau ci-après mentionne les hautes écoles spécialisées, corporations et associations importantes en matière d'aménagement des eaux, ainsi que leurs principales fonctions :

Haute école / Corporation / Association	Fonctions
AGNAT Géomorphologie appliquée et risques naturels www.agnat.ch	Recherche et enseignement dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Systèmes de torrents – Instabilités des pentes – Risques naturels – Système périglaciaire
BWW Association des chemins pédestres bernois www.bernwerwanderwege.ch	Réalisation de mandats de la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre : <ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition (planification et encadrement), marquage et englobement de l'offre de chemins pédestres – Information active – Conseils aux communes aux milieux touristiques
EAWAG (IFAEP) (Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux) www.eawag.ch	Enseignement et formation continue dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Eaux de surface – Ecologie des eaux – Ecologie et évolution des poissons – Gestion des eaux des habitats
FAN Spécialistes en matière de dangers naturels en Suisse www.fan-info.ch	Amélioration de la protection contre les dangers naturels gravitatifs (avalanches, mouvements de terrain, crues et lave torrentielle) par les travaux principaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Évaluations globales et interdisciplinaires des processus dangereux – Cartographie et évaluations des dangers – Analyse et gestion des risques – Mesures de planifications, structurales et de génie biologique <p>Le FAN poursuit ses objectifs au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Manifestations de perfectionnement – Prises de position et consultations – Mise à disposition d'experts pour la réalisation d'expertises – Participation aux projets de recherches – Publications
GIUB Institut de Géographie, Université de Berne www.geography.unibe.ch	Recherche et enseignement dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Pédologie – Climatologie et météorologie – Hydrologie (Atlas hydrologique de la Suisse) – Géomorphologie appliquée et risques naturels (AGNAT)
HSR Haute école technique de Rapperswil www.hsr.ch	Recherche et enseignement dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Aménagement des eaux – Aménagement fluvial
LCH Laboratoire de constructions hydrauliques de l'EPF, Lausanne lchwww.epfl.ch	Recherche et enseignement dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Aménagement des eaux – Aménagement fluvial



OPC du canton de Berne	Principes de base / compétences		
Classeur Aménagement des eaux	020	Compétences	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	027	Associations / corporations	Page 2

Haute école / Corporation / Association	Fonctions
<p>PLANAT Plate-forme nationale «Dangers Naturels» www.planat.ch</p>	<p>Elaboration du concept de risques « Stratégie Dangers Naturels en Suisse » pour améliorer la sécurité contre les dangers naturels au moyen de mesures dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse du risque - Evaluation du risque - Planification intégrale des mesures - Contrôle et monitoring stratégique du développement, des risques, des coûts et des dégâts - Discussion sur les risques
<p>SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes (association professionnelle dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de l'environnement) www.sia.ch</p>	<p>Quelques fonctions importantes de la SIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et publication de normes, règlements, modèles de contrats-types, directives, recommandations - Organisation de cours de formation continue spécifiques aux professions - Publication de revues spécialisées, documentations
<p>SLF Institut pour l'étude de la neige et des avalanches www.slf.ch</p>	<p>Recherche dans le domaine de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'alerte et la prévention lors de dangers naturels alpins
<p>ASEA Association suisse pour l'aménagement des eaux, Sections de la protection contre les crues, de l'aménagement hydraulique et de l'entretien des eaux, Sous la conduite de la Commission pour la protection contre les crues (KOHS) www.swv.ch</p>	<p>Construction d'un « état uniforme de la technique » et maintien de la qualité professionnelle par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours, symposiums, débats publics - Publications scientifiques et d'ordre pratique, revue spécialisée - Conseils
<p>Association pour le génie biologique www.ingenieurbiologie.ch</p>	<p>Encouragement de l'application des mesures de génie biologique par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et perfectionnement lors d'excursions et de journées de formation - Revue spécialisée, base de données en littérature, documentations - Groupe spécialisé pour le reverdissement en altitude
<p>Via Storia Centre pour l'histoire du trafic www.viastoria.ch</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse - Mandats de conseils auprès du canton de Berne en matière d'application et d'informations
<p>VAW Laboratoire de construction hydraulique, hydrologie et glaciologie de l'ETH de Zürich www.vaw.ethz.ch</p>	<p>Recherche et enseignement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des eaux - Aménagement fluvial - Glaciologie
<p>WSL Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage de l'ETH de Zürich www.wsl.ch</p>	<p>Recherche dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation, aménagement et protection du paysage - Gestion des dangers naturels

